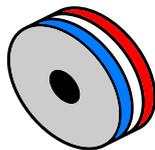


à l'arrêté du 3 août 2007 portant sur les normes techniques des systèmes de vidéoprotection
modifié par la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 - art. 17

Nom du fabricant ou importateur



elbaC Cable

4, ZAC sous le Beer - RD 836
F-27730 BUEIL (Eure - France)
Tél : +33 (0)2 32 62 00 92
Fax : +33 (0)2 76 01 31 80
www.elbac.fr / info@elbac.fr

Produits objet de l'attestation

Enregistreurs de vidéoprotection analogique HD de la famille VARXXX
Enregistreurs de vidéoprotection IP de la famille VIRXXX

Performance(s) déclarée(s)

Caractéristique essentielle	Critère	Conformité
Vitesse vitesse d'enregistrement	≥ 12 images/seconde	Oui
Support d'enregistrement	Numérique	Oui
Possibilité permante d'horodatage	Date / Heure / Caméra	Oui
Format des images en plan étroit	≥ 704 × 576	Oui
Format des images en plan large	≥ 352 × 288	Oui
Journal des actions et connexions	Intégré ou manuel	Oui - intégré
Possibilité d'exportation sans dégradation	Oui	Oui
Enregistrement fonctionnel durant les exportations	Oui	Oui
Relecture	Accélérée, ralentie et arrière	Oui
Logiciel de relecture des exportations	Libre de droit ou fourni	Oui - Avi libre de droit

Les performances des produits identifiés ci-dessus permettent la conformité à l'arrêté du 3 août 2007 portant sur la définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et plus particulièrement telles que décrites dans les articles 1,2,3 et 4.

La conformité globale de l'installation intégrant les produits indentifiés et de son exploitation reste sous la responsabilité de la société en charge de l'installation finale.

Le choix des objectifs, prise de vue, implantation des caméras et programmation de l'enregistreur restent de la responsabilité de l'installateur et de son client et doivent suivre les règles imposées par l'arrêté.

Signé pour le fabricant ou importateur et en son nom par :

M. Olivier JOLY

Fait à Bueil, le 21 août 2018

